

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF299

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	10 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	10 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de redéployer les crédits du programme 107 « administration pénitentiaire » destinés à la construction de places de prison afin de les affecter au recrutement de fonctionnaires de greffe de catégorie A et B pérennes dans le programme 166 « justice judiciaire »

L'exécutif ne nous propose qu'un pansement face au manque de moyens humains criants pour des fonctions pourtant essentielles : greffiers et magistrats. Le Garde des sceaux ne jure que par des emplois « créés en soutien aux juridictions » soit des « sucres lents ». En page 63 du bleu « Justice », il est mentionné dans le tableau de l'évolution des emplois +47ETP « B métiers du greffe et du commandement » sans plus de précisions.

Les règles budgétaires de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) interdisant la rerépartition de crédits entre actions d'un même programme, et entre sous-actions d'une même action, nous ne pouvons donc réaffecter les crédits destinés à financer des contractuels à ceux destinés à financer des fonctionnaires.

Cet amendement vise donc à prélever 10 000 000 € d'AE et de CP de l'action 01 « garde et contrôle des personnes placées sous main de justice » du programme 107 « administration pénitentiaire » destinés aux investissements immobiliers pour créer de nouvelles places de prison, pour abonder le programme 166 « justice judiciaire » de 10 000 000 d'euros d'AE et de CP afin d'abonder les actions 01 « traitement et jugement des contentieux civils », 02 « conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales » et action 06 « soutien ».